



**DEL20260413\_54**  
REPUBLICQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**L'an deux mille vingt six, le treize avril à 09h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le 7 avril 2026, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	49
Nombre de présents	41
Nombre de pouvoirs	8
Suffrages exprimés	49

**Conseillers communautaires présents :**

Mme Véronique AUDOUY, M. Jean-Marie ABADIE, Mme Corinne DULOAT, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDÉ, M. Amine BENALIA-BROUCH, Mme Marylène HÉNAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LALANNE, M. Patrice BOUCAU, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Isabelle LABORDE, Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO, M. Randy NEMOZ, M. Philippe CASTEL, M. Philippe CAGNIMEL, M. Jean SOUBLIN, Mme Bérengère SABOURAULT, M. Jean-Jacques GABOULEAUD, Mme Sandrine DELSOL, M. Hervé DARRIGADE, M. Christian CARRERE, Mme Catherine RABA, M. Arthur CHASSEUR, Mme Aurélie LARRIVIERE, M. Eric CASTETS, Mme Nathalie DURQUETY, M. Dominique ROMAIN, Mme Sandrine BUISSON, M. Nicolas KUNTZ, M. Pascal VILATON, Mme Karine BIARNÈS, M. Alain BERGERAS, Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR, M. Jean-Claude BARDERY, M. Hikmat CHAHINE, M. Alain DUBOURDIEU, Mme Cécile ROULIER

**Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE donne pouvoir à M. Guillaume LAUSSU, M. Pascal DAGÈS donne pouvoir à M. Hikmat CHAHINE, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON donne pouvoir à Mme Marylène HÉNAULT, M. Julien RELAUX donne pouvoir à M. Grégory RENDÉ, M. Daniel ALBERDI donne pouvoir à M. Jean-Marie ABADIE, Mme Corinne DUTOUYA donne pouvoir à Mme Sandrine BUISSON, M. Julien BAZUS donne pouvoir à M. Pascal VILATON, Mme Sylvie PEDUCASSE donne pouvoir à Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO

**Secrétaire de séance :** Mme Martine DEDIEU

**Quorum :** le quorum est atteint avec au moins 25 membres présents.



## **OBJET : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026**

Monsieur le Vice-président expose,

**Vu** les articles L2312-1 et L1612-26 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026 annexé à la présente délibération,

**Vu** l'avis de la commission des finances du 7 avril 2026,

**Considérant** que dans les Établissements Publics de Coopération Intercommunale qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen de celui-ci,

**Considérant** que le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du vote du budget et des nombreuses décisions qui en découlent,

**Considérant** que le débat permet au Conseil communautaire, conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
- d'être informé des grands équilibres budgétaires
- de connaître les orientations et les choix majeurs de la collectivité sur le plan financier et les engagements pluriannuels envisagés
- de prendre connaissance des modalités de recours à l'emprunt
- d'évoquer l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail
- d'envisager les évolutions en matière de pression fiscale

**APRÈS AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,  
LE CONSEIL A LA MAJORITE, 49 VOTANTS :  
47 VOIX POUR  
2 ABSTENTIONS**

### **DÉCIDE**

**Article 1 : D'ENGAGER** un débat, conformément à la loi.

**Article 2 : DE PRENDRE ACTE** par un vote de la tenue du débat et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire ci-annexé.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de dix semaines à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 040-244000675-20260413-DEL20260413\_54-DE



**Article final** : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Secrétaire de séance**  
**Mme Martine DEDIEU**

**Délibéré en séance,**  
**Les jours, mois et an que dessus**  
**Suivent les signatures,**  
**pour copie conforme**  
**Dax, 13**

Le Président  
  
Julien DUBOIS  
Maire de Dax

Signé par : Julien DUBOIS

Date : 17/04/2026

Qualité : Maire de Dax, Président du Grand Dax